



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard  
43300 Siaugues-Sainte-Marie  
Téléphone : 04 71 74 21 42  
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

**ARRÊTE MUNICIPAL N°2024/25**  
**Portant autorisation de l'occupation du domaine public et**  
**portant interdiction de stationnement et circulation – Place du Foirail et Rue du Loup**  
**Du mercredi 18/09/2024 à 8h00 au mardi 24/09/2024 à 18h00**

Le Maire de la Commune de SIAUGUES-SAINTE-MARIE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R 110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R 411-28,

Considérant qu'en raison de la manifestation « St Ferréol » organisée par le Club des Deux Marais, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Place du Foirail et la rue du Loup dans un but de sécurité publique,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du mercredi 18 septembre 2024 à 8 heures jusqu'au mardi 24 septembre 2024 à 18h la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits Place du Foirail.

Du vendredi 20 septembre 2024 à 18 heures au lundi 23 septembre 2024 à 8heures la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits rue du Loup.

**Article 2** : Dans le cadre de la manifestation un chapiteau sera mis en place Place du Foirail par l'entreprise PEYRON durant cette même période.

**Article 3** : La signalisation concernant l'installation visée en article 2 sera mise en place par l'entreprise.

La signalisation concernant les interdictions de stationner et circuler sera mise en place par la commune.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Siaugues, le 12/09/2024

